

Section 3.—Gibier et paysage

Les ressources du Canada en attraits pour le sportsman et le touriste sont uniques autant que variées. Dans les régions boisées et inhabitées de chaque province, l'original, le chevreuil, l'ours et le petit gibier abondent, tandis que dans l'Ouest du Dominion il y a le cerf du Canada, le caribou, le mouflon, la chèvre des Rocheuses, l'ours gris et le lynx. Le lion de montagne ou cougar habite la Colombie-Britannique et les montagnes de l'Alberta, tandis que dans le nord-ouest et l'extrême nord il existe encore des troupeaux de bisons et de bœufs musqués qui jouissent de la protection la plus complète de la part du gouvernement canadien.

Dans toutes les régions boisées du Canada, d'un océan à l'autre, se rencontrent la gélinotte à fraise et le tétras du Canada. La poule des prairies et la perdrix hongroise se trouvent dans les plaines et les régions partiellement boisées des trois provinces de l'Ouest central. La perdrix de Franklin habite les montagnes de l'Ouest, tandis que le lapogède, variété de perdrix de l'Arctique, vit dans les plaines dénudées du Nord et de même dans les hautes montagnes de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Les vallées de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, les rudes régions lacustres du nord du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan, de même que les régions montagneuses de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, offrent une variété d'attractions, comprenant d'innombrables sanctuaires de chasse qui ont valu au Canada sa renommée comme paradis des sportsmen et des campeurs. Les voyageurs par terre ne sont pas les seuls à pouvoir jouir de ces avantages. Grâce à un lacis tenu de lacs et de rivières, dans l'Est du pays surtout, le voyage peut s'effectuer par eau sans difficulté et de façon très intéressante. De plus, un grand nombre de stations d'hiver et de toute l'année offrent des sports d'hiver ajoutés à un décor exceptionnellement pittoresque et à un climat vivifiant malgré sa rigueur. Bien que la pêche à la ligne soit permise dans les parcs nationaux et provinciaux, la chasse y est défendue et la vie sauvage protégée. Ailleurs, toutefois, la chasse trouve en saison une grande abondance de gibier.

Le traité des oiseaux migrateurs.—Ce traité et la législation qui le met en vigueur dans tout le Canada sont administrés par le Bureau des Parcs nationaux du ministère des Mines et Ressources et par la Royale Gendarmerie à cheval du Canada. Ce traité, en vigueur depuis 1916, a pour objet la protection des oiseaux migrateurs utiles du Canada et des Etats-Unis. Des renseignements au sujet de ce traité et les ordonnances décrétées pour son application peuvent être obtenus du Régisseur, Bureau des Parcs nationaux, ministère des Mines et Ressources, Ottawa.

PARTIE VI.—CLIMAT, MÉTÉOROLOGIE, ETC.

Section 1.—Climat

De temps à autre, des articles sur les intempéries, la température et la précipitation du Canada ont été publiés dans les éditions antérieures de l'*Annuaire*. Une liste de ces articles paraît au début du présent ouvrage sous l'en-tête "Climat et météorologie."

Section 2.—Météorologie

Voir la liste au début du présent ouvrage pour les articles publiés sous l'en-tête "Climat et météorologie", dans les éditions antérieures de l'*Annuaire*.